DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2025_12_18_11

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200281-20251218-20251218011-DE

Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 18 décembre2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
12 membres en exercice
10 membres présents
09 votants
2 absents

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations : Frédéric PLET à Bernard GAUTIER et Nathalie LE NAOUR à Paule TURBOT.

Absents : BRIAND Yvon, JEAN-LE LAY Annic.

Secrétaire de séance : Monsieur Yann LAURENT

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONTRAT LOCAL D'ANIMATION (C.L.A.)

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Yann LAURENT, Président de l'association du CLA, qui sollicite une demande de participation financière à la commune de CAMLEZ suite à la baisse importante de la subvention de Lannion Trégor Communauté (LTC) ce qui engendre des difficultés de financement.

Face à cette baisse des subventions il a été décidé de suspendre les activités en 2025 afin d'ouvrir une réflexion collective. Les quatre Maires des communes concernées se sont réunis en juin 2025 et tenu une assemblée générale extraordinaire pour présenter la situation. L'existence de l'association et son fonctionnement défini à son origine par les élus des quatre communes du RUDONOU est remise en cause, faute de financement suffisant.

Le Maire précise que pour assurer la pérennité du CLA et maintenir une offre de loisirs accessible à tous, l'association sollicite une participation financière des communes de CAMLEZ, COATREVEN, TREZENY et KERMARIA SULARD en relai du retrait progressif de LTC

Sur les calculs de proportionnalité proposé, Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 1.093,75 €uros au CLA du RUDONOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention (Yann LAURENT) :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 1.093,75 €uros au CLA.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 25 décembre 2025

Pour extrait conforme, le Maire,
Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor